

Parc
naturel
régional

du Marais poitevin Une autre vie s'invente ici

Extrait du Registre des délibérations du 26 juin 2024

Date de publication : 5 juillet 2024	Nombre de délégués en exercice : 118
Date de convocation : 30 mai 2024	Nombre de délégués présents ou <i>représentés</i> : 64 (543 voix) Votes (nbre voix) : Pour : 543 - Contre : 0 - Abstention : 0

Le 26 juin 2024, le comité syndical du Syndicat mixte du Parc naturel régional du Marais poitevin, légalement convoqués, s'est réuni à Chaillé-les-Marais (85), sous la présidence de Pascal DUFORESTEL.

Etaient présents ou *représentés* :

Au titre des communes de Charente-Maritime :

Andilly : Caroline SOULIÉ ; Benon : Jany LESOUÉF ; Charron : Pascale SAINT JALMES ; *Courçon* : Florence GUIBERTEAU ; Le Gué d'Alleré : Marie-Odile ROUX ; *La Laigne* : Thierry BOUCARD ; Longèves : Bruno FERRET ; *Marans* : Romuald QUIRION ; Nuauillé d'Aunis : Magali VINCENT ; La Ronde : Jean-Pierre SERVANT ; Saint Jean de Liversay : Anthony MOREAU ; Villedoux : Daniel BOURSIER

Au titre des communes des Deux-Sèvres :

Arçais : Philippe LEYSSENE ; Bessines : Alain LUSSEAULT ; *Epannes* : Isabelle GAUTIER ; Magné : Catherine TROMAS ; Mauzé-sur-le-Mignon : Patrick RABALLAND ; *Niort* : Elmano MARTINS ; Prin Deyrançon : Anne CLERE ; Saint Georges de Rex : Laurence LE MOIGNE et Marie-Thérèse CHAUVINEAU ; Saint Hilaire la Palud : François BONNET ; *Saint Symphorien* : David ROUGER ; *Vallans* : Olivier CAILLÉ ;

Au titre des communes de Vendée :

L'Aiguillon la Presqu'île : Laurent HUGER ; Auchay-sur-Vendée : Michel HERAUD ; La Bretonnière-La Claye : Frédéric MARTINEAU ; Chaillé les Marais : Antoine METAIS ; Champagné les Marais : Natacha MORIN ; *Curzon* : Boris RIMBERT ; Damvix : Yannick MOREAU ; L'île d'Elle : Fabien BILLARD ; Lairoux : Pierre CHABOT ; Le Langon : Jacqueline ARRESTAYS ; *Luçon* : Francis VRIGNAUD ; Maillezaïs : Annie RINEAU ; Mareuil sur Lay Dissais : Thierry COUILLAUD ; Le Mazeau : Bernard BORDET ; Montreuil : Agnès BARNAUD ; Moreilles : Marie-Jeanne BARRAUD ; Rives d'Autise : Christie SIMON ; Saint Michel en l'Herm : Jackie RENAUD ; Sainte Radegonde des Noyers : Paul BOURNEL ; *Saint Vincent sur Graon* : Jannick RABILLÉ ; La Taillée : Florence TROTTIN ; *La Tranche sur Mer* : Pierre-Jacques CARLES ; Triaize : Didier JOUSSEAUME ; Les Velluire sur Vendée : Sandrine JACQUAT ; Vix : Pascal BETAU ; Vouillé-les-Marais : Laëtitia DAVID

Au titre des EPCI :

Communauté de Communes Aunis Atlantique : Jean-Pierre SERVANT ; Communauté de Communes Pays de Fontenay-Vendée : Laurent DUPAS

Au titre du Conseil régional Nouvelle-Aquitaine : Pascal DUFORESTEL, Rémi JUSTINIEN, Guillaume RIOU, Margarita SOLA

Au titre du Conseil régional des Pays de la Loire : Philippe BARRÉ, Lydie BERNARD, Lucie ETONNO, Yveline THIBAUD

Au titre du Conseil départemental de la Charente-Maritime : Valérie AMY-MOIE, Gilles GAY

Au titre du Conseil départemental des Deux-Sèvres : Séverine VACHON

Au titre du Conseil départemental de la Vendée : Arnaud CHARPENTIER, Laurent FAVREAU

Assistaient également les partenaires associés avec voix consultative :

France Nature Environnement 85 : Yves LE QUELLEC

Budget supplémentaire 2024**Budget annexe Editions documentaires**

Parc naturel régional du Marais poitevin • 2, rue de l'église • 79510 Coulon • Tél. 05 49 35 15 20
correspondance@parc-marais-poitevin.fr • pnr.parc-marais-poitevin.fr



Budget supplémentaire 2024 Budget annexe Editions documentaires

Contexte

Vu la délibération du Comité syndical en date du 20 mars 2024 adoptant le budget annexe Editions documentaires

Vu les délibérations du Comité syndical du 26 juin 2024 approuvant les comptes administratifs et de gestion 2023 et affectant les résultats 2023, préalablement adoptée ;

Vu le Codé général des collectivités territoriales ;

Après en avoir débattu, le comité syndical

DECIDE :

- **D'approuver** le budget supplémentaire 2024, en dépenses et en recettes de fonctionnement, à la somme de 24.01 € pour le budget annexe Edition Documentaires, tel qu'annexé.

Fait et délibéré les jours, mois et an que dessus

Le Président,

